

Décision

Générale

colonial

Décision n° 39-406-1930 Indemnités.

n° 39-406-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 septembre 1930

Numéro JO
n° 406 du 30/09/1930

Date du numéro
30 septembre 1930

TEXTE INTÉGRAL

il est alloué à M. Pla, conducteur des travaux publics, en conformité de l'arrêté du 27 août 1930, une indevinvisité mensuelle forfaitaire de 9920 francs, pour usage, pour les besoins de ses fonctions, de sa voiture automobile, à compter du 1er Septembre 1930. Cette indemnité sera mandatée à l'intéressé en fin de chaque mois sur attestation délivrée par le chef dun service des travaux publics